

Le lundi 26 août 2013

RENTRÉE 2013 À BONDY, **Un investissement sans précédent**

L'année scolaire 2013-2014 sera pour Bondy une année charnière, qui permettra à notre ville d'être en avance sur son temps, pour le bien-être de ses enfants et un apprentissage de qualité.

Cette rentrée 2013 marque un grand tournant dans le quotidien des écoles de Bondy. À l'instar de beaucoup d'autres villes comme Arras, Brest, Rouen, Rennes, Evry, Angers, Nantes, Belfort, Tours, Dijon, La Rochelle, Poitiers, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Annecy, Limoges, Angoulême, Toulouse, Issy-les-Moulineaux, Villeurbanne, Aubervilliers... Bondy a fait le choix de s'engager dans la réforme des rythmes scolaires dès 2013 pour répondre au plus vite aux besoins des jeunes bondynois. Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Cette concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages.

Pour préparer au mieux cette rentrée 2013, les services ont travaillé d'arrache-pied, en lien avec la communauté éducative, les parents d'élèves et tous les acteurs impliqués dans la vie des écoles. Dans les délais courts impartis, de larges concertations ont permis de recenser les besoins et d'organiser l'année à venir.

À Bondy, l'éducation est le premier budget de la ville et même si c'est une ville avec peu de moyens, elle est en avance sur son temps. Des dispositifs existent déjà pendant le temps scolaire : des visites guidées et commentées des expositions organisées par la Ville, des sorties et activités culturelles et sportives, l'apprentissage de l'anglais dès l'école maternelle, le projet éducatif « Écoles et cinéma », les interventions hebdomadaires de quatre musiciens du conservatoire de Bondy ainsi que celles des professionnels de l'Association Sportive de Bondy sur les heures d'éducation physique et sportive.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville a renforcé les activités existantes pour démocratiser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives.

Contacts Presse : Direction de la communication Mairie de Bondy
Sophie Quéran, directrice - 01 48 50 56 26
Cécile Mallot, Chef de projet - 01 48 50 53 48

Table des matières

UNE CONCERTATION INÉDITE

Une consultation directe.page 3

L'arbitrage de la Ville pour un plus éducatif.....page 5

L'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme.....page 5

LES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRES (TAP).....page 7

Trois activités généralistes et une activité spécifique par semaine.....page 7

Le financement de cette réforme.....page 8

L'ENCADREMENT PAR DES PROFESSIONNELS, GAGE DE QUALITÉ ET DE RÉUSSITE

Un encadrement varié.....page 9

Formation et montée en compétences des personnels encadrant.....page 9

Un investissement important de la ville.....page 10

CALENDRIER DE LA RÉFORME.....PAGE 11

Une concertation inédite

Une consultation directe

Une large concertation auprès de l'ensemble de la communauté éducative a permis d'aboutir à un projet co-construit. Les services de la mairie ont travaillé entre décembre 2012 et février 2013 sur des hypothèses, les avantages et inconvénients ou encore les incidences humaines, matérielles et budgétaires de la réforme. Dès la parution du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, publié au Journal Officiel le 26 janvier dernier, la concertation a pu s'organiser.

Entre le 10 et le 28 février 2013, l'ensemble des acteurs concernés a été rencontré : Inspecteur de l'Éducation nationale, directeur académique, directeurs d'école, directeurs des centres de loisirs, représentants des parents d'élèves (FCPE, Parents indépendants), enseignants et syndicats enseignants (SNUIPP, UNSA, délégation d'enseignants), animateurs, ATSEMS, gardiens, personnels des écoles et de restauration, associations...

Les parents ont eux aussi pu s'exprimer. Deux types de courriers ont été envoyés :

- Un premier courrier, à destination des parents et enseignants, leur présentant la réforme et les invitant à remplir [un questionnaire](#) pour choisir l'hypothèse qu'ils souhaitaient voir appliquée sur notre ville à la rentrée prochaine. Des urnes, présentes sur chaque école de la ville, et un questionnaire en ligne, ont permis de recueillir les votes ;

Hypothèse n° 1 : 3 jours dans la semaine : 9h-12h / 14h-16h30 ; Mercredi (ou samedi) : 9h-12h ; un jour par semaine : 9h-12h / 14h-15h30. Dans cette hypothèse, le jour « réduit » est fixé pour l'année et sera différent selon les écoles.

Hypothèse n° 2 : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-15h45 ; Mercredi (ou samedi) : 8h30-11h30.

Hypothèse n° 3 : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h15 / 14h30-16h30 ; Mercredi (ou samedi) : 9h-12h.

Hypothèse n° 4 : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h30 / 14h15-16h30 ; Mercredi (ou samedi) : 8h30-11h30.

Souhaitez-vous que la demi-journée supplémentaire soit organisée :

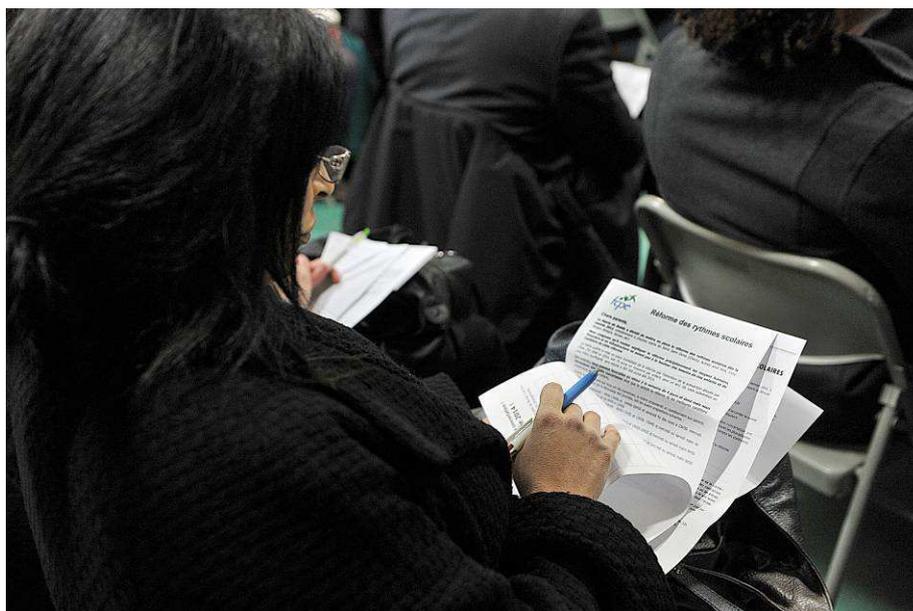
- Le mercredi
- Le samedi

- Un second courrier, à destination des parents, leur rappelant les enjeux accompagné [d'un dépliant](#) avec des éléments de réponse aux questions qu'ils se posaient.

Une réunion publique pour le dépouillement et l'annonce officielle des résultats a été organisée le vendredi 29 mars et c'est l'hypothèse d'une fin des cours à 15h45, et la demi-journée supplémentaire le mercredi, qui est ressortie.

- Total bulletins : 999.
- Total blancs ou nuls : 212 (étaient considérés comme blancs ou nuls les bulletins non remplis, avec plusieurs hypothèses choisies, ou les bulletins demandant le report en 2014).
- Total bulletins exprimés : 787
- Hypothèse 1 : 77.
- Hypothèse 2 : 368
- Hypothèse 3 : 130
- Hypothèse 4 : 214.
- Total pour le mercredi : 703.
- Total pour le samedi : 67.

Les conseils d'écoles ont confirmé ce choix de la communauté éducative en se prononçant largement pour l'hypothèse ressortie dans les urnes.



L'arbitrage de la ville pour un plus éducatif

Suite à cette large concertation, la municipalité a effectué des aménagements du temps scolaire, dans le respect du choix de la communauté éducative, pour rendre possible des activités de qualité.

En effet, la ville appliquera l'hypothèse sélectionnée : fin des heures d'enseignement à 15h45, et demi-journée supplémentaire d'enseignement le mercredi matin. Cependant notre ville a fait le choix de moduler les horaires des activités périscolaires de 15h45 à 16h45, ajoutant ainsi 15 minutes supplémentaires à ce que prévoit la loi. L'avantage de cet aménagement sera de déployer plus facilement les activités périscolaires et le personnel d'encadrement nécessaire.

Le nouvel emploi du temps en septembre 2013

	7H45 > 8H20	8H30 > 11H30	11H30 > 13H30	13H30 > 15H45	15H45 > 16H45	16H45 > 18H OU 18H30
LUN.	GARDERIE (1)	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE (2)	ENSEIGNEMENT	TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) (3)	ETUDE/GARDERIE (4)
MAR.	GARDERIE (1)	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE (2)	ENSEIGNEMENT	TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) (3)	ETUDE/GARDERIE (4)
MER.	GARDERIE (1)	ENSEIGNEMENT	11H30 > 12H30 POSSIBILITÉ DE GARDERIE (1)	12H30 > 13H30 PAUSE MÉRIDIENNE (2)		
JEU.	GARDERIE (1)	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE (2)	ENSEIGNEMENT	TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) (3)	ETUDE/GARDERIE (4)
VEN.	GARDERIE (1)	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE (2)	ENSEIGNEMENT	TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) (3)	ETUDE/GARDERIE (4)

(1) payante, sur inscription. (2) cantine payante, sur inscription. (3) payante et sur inscription, pour les familles qui le souhaitent. (4) cantine payante, sur inscription uniquement pour les enfants inscrits en centre de loisirs.
(5) gratuits, non obligatoires, sur inscription préalable des familles, valable toute l'année les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme

Suite au choix des parents et de la communauté éducative concernant l'organisation du temps scolaire, plusieurs centaines de personnes ont été rencontrées entre février et août 2013. Des réunions spécifiques ont été organisées avec l'Éducation nationale, les directeurs, les enseignants, les différents personnels présents sur les écoles et des représentants divers. De nombreuses réunions publiques ont également eu lieu : 3 réunions en février 2013 sur les écoles de la ville afin d'aborder de manière large le sujet avec la communauté éducative et une réunion plénière avec la Ligue de l'Enseignement.

Aussi, afin de construire de manière collective un projet cohérent pour la rentrée 2013, Bondy a mis en place des comités de suivi dans chaque école, qui se sont réunis trois fois entre le 27 mai et le 1^{er} juillet. Toutes les parties prenantes au projet périscolaire de l'école étaient invitées à participer à ces comités. Les équipes ont réussi à mettre en place un projet d'organisation cohérent et pertinent pour la rentrée, un projet qui est également original et propre à chaque établissement.

Les services de la mairie ont continué, après les derniers comités, à travailler quotidiennement au recrutement des nouveaux animateurs, à la répartition et à l'organisation des plannings, pour préparer au mieux la rentrée.

Ces comités de suivi continueront à fonctionner et à être sollicités tout au long de l'année scolaire 2013-2014 afin d'assurer le suivi et l'amélioration continue de l'organisation de cette réforme.



En parallèle, plusieurs milliers de documents ont été envoyés dans le cadre de cette réforme : [des courriers d'information](#), d'invitation, [des dépliants permettant de mieux appréhender et comprendre la réforme](#) et [la rentrée](#), ses enjeux et ses applications pratiques pour notre ville.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires

Trois activités généralistes et une activité spécifique par semaine

Les activités péri-scolaires proposées aux enfants sur les temps libérés dans la journée grâce à la réforme s'inscriront dans un projet pédagogique global et cohérent, permettant à tous les enfants de bénéficier d'un parcours riche et logique sur l'ensemble de leur scolarité, en cohérence avec les parcours éducatifs.

Seront proposées toutes les semaines à chaque enfant 3 activités dites généralistes (encadrées par des animateurs ou enseignants) et 1 activité dite spécifique (encadrée par un animateur spécialiste et diplômé dans sa spécialité).

- Dans le cadre des activités généralistes les enfants pourront participer notamment à des ateliers échecs, lecture de conte, jardinage, jonglage, jeux du cirque, jeux de société, jeux stratégiques, informatique, écriture d'un journal, cuisine, jeux de construction, activités manuelles etc.
- Dans le cadre des activités spécialisées, qui se dérouleront sur un cycle complet allant de 7 semaines à un trimestre, les enfants pourront découvrir :
 - ⇒ des activités scientifiques et autour de la citoyenneté, avec la participation de Planète Sciences ;
 - ⇒ des activités culturelles : Arts plastiques, guitare, percussions, chant choral, musique, bande dessinée, danse et expression corporelle, arts visuels, contes, éducation à l'image etc. avec le concours d'un certain nombre d'associations et d'intervenants (professeurs de musique, diplômés des Beaux-arts, danseurs du Centre National de la Danse de Pantin etc.) ;
 - ⇒ des activités sportives : Arts martiaux, foot, judo, escrime, piscine, basket, tennis, boxe, handball, tennis de table etc. avec le concours de l'Association Sportives de Bondy (ASB) et du CKF.

À ce titre, nous pouvons d'ores et déjà préciser que l'agence locale de l'énergie MVE (Maîtrisez Votre Energie), sera en mesure de former animateurs et enseignants à la thématique énergie/climat et de proposer outils pédagogiques et idées d'animation pour animer des ateliers autour de ces sujets.

Les 4 écoles élémentaires (CURIE, SALENGRO, PASTEUR, FERRY) concernées par le programme DISPLAY (programme européen de réduction des consommations énergétiques par la sensibilisation et l'action des classes de CM1 et CM2) seront les premières concernées par ces formations, leurs enseignants de cycle 3 seront sollicités de manière spécifique dès la rentrée.

L'idée serait donc que chaque classe d'âge bénéficie a minima sur un trimestre complet d'une activité spécifique, en cohérence avec ce qui se fait déjà sur le temps scolaire. Sur les autres temps ou le reste de l'année, des activités plus généralistes, mais tout aussi attractives et appréciables pour les enfants, seront mises en place.

Le financement de cette réforme

Ces différents intervenants seront rémunérés de la façon suivante :

- Les intervenants spécialistes sont payés 23 euros bruts de l'heure et seront rémunérés 1h30, incluant transport et préparation, pour 1h réelle devant les enfants (soit environ 30 euros nets).
- Les enseignants seront rémunérés 23 euros bruts de l'heure (soit environ 20 euros nets) : ce tarif n'est pas fixé par la mairie, mais par des textes nationaux en fonction de leur statut.
- Les animateurs seront rémunérés sur les TAP de la même façon que sur la cantine, soit 17,72 euros bruts de l'heure (soit environ 13 euros nets).

Afin de mettre en œuvre cette réforme dans les meilleures conditions, Bondy bénéficiera de l'aide de l'État, à hauteur de 143 euros par enfant, soit plus de 900 000 euros à l'échelle de la commune. Sur le budget global de l'opération pour la ville, 153 000 euros seront reversés directement aux écoles, à raison de 24 euros par enfant dans chacune d'entre elle, afin de leur permettre d'investir dans du matériel et de faire fonctionner leurs ateliers, dès la rentrée.

La Ville contribuera à hauteur de 500 000 euros pour les frais de personnel, d'entretien des locaux, et de gestion.

L'encadrement des professionnels, gage de qualité et de réussite

Un encadrement varié

LES RESPONSABLES DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les temps de 15h45 à 16h45 seront encadrés par un responsable, directeur ou directrice d'école ou d'accueil de loisirs, eux-mêmes épaulés par des co-responsables ou adjoints (enseignants ou directeurs adjoints d'accueil de loisirs).

L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS

Les enseignants de la ville de Bondy ont toujours été très investis sur les temps périscolaires. Actuellement plus des trois quart d'entre eux participent déjà à l'encadrement des temps de garderie du matin, de la pause méridienne, de l'étude ou de la garderie du soir. Ils ont été associés et invités à participer à l'encadrement des TAP, de sorte à associer de manière la plus cohérente l'Education nationale dans cette réforme. Plus de 70 d'entre eux se sont engagés pour la rentrée prochaine.

LES ANIMATEURS GENERALISTES

Des animateurs, de niveau BAFA, ont été recrutés pour l'encadrement des ateliers généralistes sur chacune des écoles. Certains d'entre eux travaillent déjà pour la municipalité sur l'encadrement des enfants (garderie, cantine, accueil de loisirs...).

LES INTERVENANTS SPECIALISES

La ville a fait appel à des intervenants spécialisés, dont la plus-value résidera principalement dans leur diplôme, leur expertise et leur talent dans la discipline enseignée. Embauchés par des associations partenaires ou employés directement par la municipalité, ils encadreront les activités spécifiques.

Formation et montée en compétences des personnels

Afin d'assurer la qualité et la diversité des animations auprès des enfants, la ville a organisé des sessions de formation à l'attention de l'ensemble des personnels encadrant les temps d'activités périscolaires (TAP) les 18 juin et 2 juillet.

A été proposé durant ces deux soirées, un temps d'apport et de réflexion théorique sur des thématiques concernant l'enfant, ses rythmes, l'enfant et la culture, la loi sur la refondation de l'école etc. La Ligue de l'enseignement et la Fédération des œuvres laïques du 93 sont intervenues.

En deuxième partie de soirée des ateliers étaient proposés permettant d'avoir une première approche sur la mise en place et la conduite d'une séance avec un groupe d'enfants : jeux collectifs, jeux du cirque, jonglage ou jeux de société, échecs, mais aussi théâtre, chant choral, sports innovants ou danse traditionnelle.

À chacune de ces soirées, plus de 100 participants ont répondu présents.

Un investissement important de la ville

En nous basant sur une hypothèse de fréquentation de cette heure de TAP à 90%, la ville avait identifié un besoin de 340 animateurs au total (intervenants spécialistes et généralistes confondus).

Pour stimuler les recrutements, un forum de l'animation, s'est tenu le 4 juillet 2013.

Le tissu associatif bondynois a été sollicité largement, et tous les membres des associations de notre ville susceptibles d'être intéressés par ce forum étaient invités à y participer, de même que les membres de l'université populaire. La mission locale et le pôle emploi ont également associés.

Lors de ce forum, la direction des ressources humaines et les services de la mairie ont pu rencontrer en direct les candidats potentiels, et évoquer avec eux les conditions de recrutement.

À ce jour, notre ville est parvenue à finaliser les recrutements d'animateurs et d'intervenants pour encadrer les nouvelles activités périscolaires.



Calendrier de la réforme

De décembre 2012 à février 2013 :

Les services de la mairie ont travaillé sur des hypothèses d'application de la réforme.

26 janvier 2013 :

Parution de décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Entre le 10 et le 28 février 2013 :

L'ensemble des acteurs concernés a été rencontré dans le cadre de 3 réunions publiques.

Du 28 février au 29 mars 2013 :

Vote d'une semaine type par les parents et de la communauté éducative parmi quatre hypothèses d'application.

15 mai 2013 :

Plénière de lancement des comités de suivi sur les rythmes scolaires dans chaque école.

Le 27 mai et le 1^{er} juillet 2013 :

Réunions des comités de suivi.

De mai à juillet 2013 :

Les services de la mairie ont travaillé quotidiennement au recrutement, à la répartition et à l'organisation des plannings.

Les 18 juin et 2 juillet 2013

Sessions de formation à l'attention de l'ensemble des personnels encadrant les temps d'activités périscolaires (TAP).